

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2023

du lundi 2 octobre 2023

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 51

Excusées : 13

Retard : 2

Absents : 2

Démissions : -

Future admission : 3

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis 08-2023 : Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de maintenir le taux d'impôt communal à 72.5 points de l'impôt cantonal de base pour les années 2024 et 2025 ;
2. d'adopter les taux d'imposition pour les années 2024 et 2025 sur la base du projet présenté, amendé au point 9.

VOTE : C'est à une très large majorité que les conclusions amendées du préavis no 08-2023 sont acceptées.

10. Préavis intercommunal N° 10-2023 au Conseil communal - La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter que les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis soient portées au budget 2024 ;
2. de prendre acte que les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2025, 2026, 2027 et 2028.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 abstentions que les conclusions du préavis no 10-2023 sont acceptées.

11. Préavis N° 11-2023 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 753'300.- pour la participation de Prilly aux études des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux compléments nécessaires pour le réaménagement complet du chemin du Viaduc et à la rénovation du badminton

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2023,

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le crédit d'études de CHF 753'300.- pour la participation de Prilly aux études des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux compléments nécessaires pour le réaménagement complet du chemin du Viaduc et à la rénovation du badminton ;
2. que les dépenses d'investissements indiquées au point 1 seront comptabilisées, respectivement, au débit des comptes d'investissement 5090.000 Autre biens, 5010.000 Ouvrages de génie civil et d'assainissement, 9123.000 Patrimoine financier et 5090.000 Autres biens ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
4. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. d'amortir les dépenses relatives à l'urbanisme et au réseau routier sur une durée de 10 ans par le débit du compte 3316.000-4200 Urbanisme & Constructions et 3311.000-4300 Réseau routier, respectivement ;
6. de prendre note que la charge d'intérêt, la première année, sera d'environ CHF 3'400.- pour la section Urbanisme et CHF 7'100.- pour la section Réseau routier.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 abstentions que les conclusions du préavis no 11-2023 sont acceptées.

12. Motions, postulats, interpellations et projets.

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h46